

## Quelques propos sur les protectorats (17-11-2006)

1° - Protectorat : le mot est forgé vers 1878 pour désigner une expérience coloniale sans précédent. Ce n'est pas l'*indirect rule* à l'anglaise (lord Cromer qui s'éternise en Egypte à partir de 1882 en qualité de simple consul). La formule est conçue d'abord comme :

1)- un expédient pour mettre furtivement la main sur les prolongements de l'Algérie. En Tunisie (traité du Bardo le 12-5-1881) elle avait pour objet de rassurer les Anglais et les Italiens en n'algérienissant pas la Régence. Au Maroc (le traité de Fès le 30-4-1912), il s'agit de s'ajuster à la nouvelle donne internationale créée par l'entente cordiale (1904) et aux deux crises internationales de Tanger (1905) et d'Agadir (1911).

2)- un biais pour s'infiltrer avec le minimum de visibilité dans la société colonisée, donner l'illusion que ça continue comme avant : maintien de la fiction d'un Etat indépendant avec un souverain (bey, sultan), des sujets (ra'iyya), un drapeau, une monnaie et des timbres propres. Ainsi donc on affecte de ne pas se mêler de trop près aux affaires internes au pays, de le régenter d'en haut (le résident général cumule les charges de ministre des affaires étrangères et de la guerre du bey et du sultan), d'éviter la guerre des religions (argument de Lavigner, archevêque de Tunis). En creux, opère la référence négative du précédent algérien : le contre-modèle.

3)- un moyen de coloniser au rabais. Pachas, caïds, mokhazni : bref tout l'appareil de pouvoir local est rémunéré grâce aux ressources financières autochtones.

4)- un outil en correspondance avec l'esprit du temps. Vers 1880, on est à la fin de la grande illusion assimilatrice. On estime qu'il convient de laisser les indigènes évoluer dans le pan de leur civilisation. Sinon, on précipitera la déstructuration de leur société, on accélérera la déculturation, voire la dénaturation des colonisés pour traduire dans un langage plus actuel les énoncés des techniciens de la colonisation au tournant du XX<sup>e</sup> siècle. A l'assimilation on veut donc substituer l'association pratiquée à la manière anglaise ou néerlandaise : au risque du « développement séparé » des races (peuples selon l'acception du terme au XIX<sup>e</sup>).

2° Protectorat : l'expérience est initiée par deux hommes très contrastés, presque aux antipodes. Paul Cambon : la génération des fondateurs de la III<sup>e</sup> république, un grand commis d'Etat venu de la préfectorale, un catholique libéral. L'art de la conciliation, le sens du possible, une conception utilitariste du protectorat. Une grande méfiance envers les militaires (le général Boulanger est chef du corps expéditionnaire en Tunisie). Lyautey, un officier de cavalerie, un homme en tension plutôt qu'en phase avec son temps, monarchiste fasciné par l'« empire chérifien », mais regardant du côté des Anglais en Inde et révolté par les colons d'Algérie (« pires que les Boches avec leurs théories sur les races inférieures destinées à être exploitées », déclare-t-il en 1919). Pour Cambon, le protectorat est un maximum, donc un terminus. Pour Lyautey, un commencement amené à être dépassé (transcendé dans la formule d'un dominion musulman).

3° Dans les deux cas de figure, le protectorat a ses supporteurs et ses détracteurs.

Pour le recours au protectorat : les indigénophiles (traînant l'Algérie comme « notre Pologne musulmane ») qui gravitent au centre droit, les hauts agents de l'Etat, les dirigeants des grandes firmes industrielles et des groupes financiers. Les deux protectorats (le marocain surtout) vont faire office de laboratoires pour la modernisation de l'Etat métropolitain et de l'aménagement urbain.

Contre : 1) les « Algéristes » sur place et à Paris, une branche très influente du « parti colonial ». La formule du protectorat constitue au mieux un stratagème pour tromper les puissances. A terme il s'agira de profiter d'une occasion favorable (la victoire en 1918 ou une révolte indigène) pour décréter l'annexion. 2) les ultra-coloniaux, qui considèrent qu'en Algérie, on est « chez nous » et qu'au contraire en Tunisie et au Maroc, on est en l'air. Qu'on y maintient deux rois fainéants. Et qu'au Maroc, en réduisant la « siba » (l'autonomie plus ou moins querelleuse et batailleuse de la société contre l'Etat), on travaille pour le roi de Prusse. Qu'on y fabrique une monarchie centralisée qui se retournera contre la France. Que les indigènes n'y sont pas tenus en main comme en Algérie. 3) la gauche républicaine et nombre d'intellectuels. Les protectorats sont accusés de prolonger deux monarchies anachroniques, d'engraisser des classes dirigeantes féodales corrompues, de pactiser avec

un islam rétrograde et faussement apaisé par la formule transactionnelle du protectorat. Sans parler de l'extrême gauche anticolonialiste par principe.

3° La formule des protectorats prend et marche dans les deux cas d'espèce une vingtaine d'années, puis elle se détraque et se disjoint de la conjoncture nouvelle qu'elle engendre. Bref à partir d'un moment (vers 1908 en Tunisie, peut-être 1934 au Maroc), le protectorat ne fait plus suite à lui-même. On peut donc distinguer deux époques :

- le temps de la fondation : quand le protectorat remet en état de marche deux Etats grippés, bloqués par l'échec des réformes qui avaient été entreprises sur le modèle des *tanzimat* (réformes de structure) ottomanes pour entreprendre une modernisation défensive tournée contre l'Europe débordante en Méditerranée.

En Tunisie, c'est Ahmed Bey qui tente dans les années 1840 d'instituer une armée « nationale » (dynastique ?), puis c'est l'infusion d'un état d'esprit patriotique (*watani*) au sein du monde des lettrés. Enfin au seuil des années 1870, c'est l'expérience réformatrice de Kheyr ed Dîn marquée en particulier par la création du collège Sadiqi pour former une élite moderne et la refonte du système fiscal.

Au Maroc au début du XX<sup>e</sup> la substitution des tabors (unités de soldats professionnels levées sur le pays) aux *abîd* (milice d'esclaves noirs-soldats) ne réduit pas le clivage entre Etat et société. L'instauration du tartîb (un impôt sur les récoltes) appliqué à tous déclenche une fronde de tous les privilégiés en 1902/1903. Depuis, le pays est en état d'apesanteur fiscale.

Les réformes restent illisibles pour le peuple (elles veulent l'obtention du 'adl : la justice-équité, non pas de l'égalisation des conditions véhiculée par la manière française de concevoir, d'appliquer la réforme) et irrecevables pour les oulémas (qui y dénoncent la main de l'étranger, c'est à dire du chrétien). D'où la flambée de révoltes qui interdit leur application.

Le protectorat se légitime en appliquant les réformes voulues par la fraction éclairée, européanisée des classes dirigeantes et parce qu'il rétablit l'ordre (il empêche la *fitna* ou sédition condamnée par l'islam de s'installer durablement) et maintient la suprématie des privilégiés sur le peuple. La réforme vise un *tanzim* (rationalisation de l'Etat), mais non l'*islâh* (la réforme morale agissant sur la société). La justice est moins corrompue, la sécurité des routes et des biens rétablie (c'est la fin de la *siba* par le désarmement des milices tribales), l'impôt est plus équitablement réparti, un minimum vital est établi (fin des grandes famines sauf en 1944), les épidémies éradiquées (effet de l'hygiénisme pasteurien très contraignant pour les gens de peu vaccinés autoritairement). Une sorte de détente, d'accalmie, de soulagement après le temps des troubles contemporains des tentatives de réforme endogène et de l'établissement des protectorats s'opère, une certaine intimité entre Européens et indigènes là où jouent des groupes-charnières et se cristallise une société du contact. On surprend un certain contentement tant chez les gens de bien que chez les gens de rien.

Le temps de la stagnation, puis de la déliquescence. Au bout d'une génération, le protectorat cesse de se prouver par le mouvement, par le changement, de répondre à la demande de modernisation (introduire les commodités de la civilisation matérielle de l'Europe, le *tamadûn*) émise par l'élite du pouvoir. Il tourne à vide, il se répète, il se caricature, il n'ouvre plus aucune perspective : le protectorat quelle est sa finalité ? L'annexion déguisée ? un peu d'autonomie (le *self-government*) ? l'indépendance par étape comme un Lyautey l'envisage carrément à partir de 1920 ? Le point d'équilibre trouvé par ses initiateurs entre ordre et mouvement, entre colons et indigènes se rompt. Les colons prennent le pouvoir et imposent leur point de vue à Paris. Or l'élite autochtone s'est renouvelée, rajeunie (constitution d'une *shabiba*, une jeunesse effervescente et politisée) et elle commence à revendiquer : apparition du « Jeune Tunisien » vers 1906/1908 et du « Jeune Marocain » vers 1920 : terme générique construit sur le précédent sémantique de « Jeune Turc ». Point de départ commun des mouvements nationalistes en Méditerranée musulmane.

4°- Les deux protectorats n'effacent pas la personnalité inhérente à chacun des deux pays

Chacun acquiert et conserve une tonalité spécifique. En Tunisie le protectorat se légitime par Rome avec lequel il prétend renouer. Et il cultive un style grande préfecture du Midi de la France. Au Maroc il se légitime par Lyautey qui lègue la figure iconique d'un vieux connétable d'empire (versant colonial) et d'un maréchal d'islam (du côté des Marocains). Et il s'exerce sur un mode épique (l'armée d'Afrique) et pionnier (la « petite Californie » de la France, Casablanca « notre Chicago »).

Mais surtout les lignes de force des deux pays sont conservées, renforcées, stylisées en quelque sorte par la même politique conservatoire des élites.

Tunisie : c'est une province de l'empire ottoman qui s'est lentement individualisée et homogénéisée sur la base territoriale dessinée déjà par l'*Ifriqiya* (Afrique proconsulaire). Avec une dynastie de princes d'origine étrangère qui s'indigénise au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle. Une cour d'essence cosmopolite où gravitent des mamelouks, des renégats (*uludj*), des juifs livournais (*grâna*). L'alliance du Bey avec les notables locaux (grandes familles marchandes et caïdales) est un fait durable et profond. Un échiquier politique se construit sur la base de l'opposition entre deux ligues (*soff*). Le protectorat récupère et consolide le beylik tel qu'il s'est sédimenté au cours des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles.

Maroc : c'est un empire (chérifien) aux yeux des Européens du fait qu'il est beaucoup plus composite. Il se présente comme un archipel discontinu de cités impériales (quatre capitales : Fès, Marrakech, Meknès, Rabat), de tribus et de zaouïas (établissements religieux voués au culte d'un saint), avec une distorsion entre le nord et le sud plus marquée qu'en Tunisie et une façade atlantique et une bordure méditerranéenne. C'est un agglutiné de berbères musulmans et juifs (quasi absents en Tunisie), de noirs, de berbères arabisés, d'arabo-andalous musulmans et juifs. Le sultan y est voué à l'exercice épuisant du pouvoir itinérant de cité en cité et de tribu en tribu (la *mahalla*). Il reste extérieur à la société malgré l'institution de la *bay'a* (le pacte d'allégeance négocié à l'occasion du changement de dynastie). Ici la société est plus forte que le *makhzen* (gouvernement central et local). Le sultan est seulement un arbitre, l'arrangeur des conflits (qu'il entretient en sous-main) qui segmentent une société plus fragmentée que celle de la Régence. Le Maroc était un territoire beaucoup moins fiscalisé et judiciairisé par l'Etat qu'en Tunisie.

Le retard sur l'Europe ou décalage du Maroc précolonial est donc beaucoup plus marqué. Et c'est un héritage historique qui vient de loin. Pas, presque plus d'ouverture sur l'extérieur depuis la première modernité sa'adienne du XVI<sup>e</sup>. Repliement du pays sur soi et invention d'une tradition pour cultiver une mémoire de nostalgie (du premier islam et de l'Andalousie perdue) et non ouverture sur la Méditerranée ottomane et italienne comme en Tunisie. Exercice d'une haute culture citadine hautaine et désespérée faite pour se déprendre du monde, faute de pouvoir le prendre, encore moins de le comprendre.

Le protectorat conquiert en Tunisie en deux ans un pays déjà unifié ou presque et agit depuis un demi siècle par la réforme. Au Maroc la conquête dure plus de 30 ans : de l'occupation du Touat saharien en 1901 à la reddition des derniers *imazighen* (hommes libres en berbère tamazight) en 1934 dans l'Anti-Atlas. Le protectorat unifie le pays et durcit ses catégories ethnico-sociales en les stylisant. Entre Tunisie et Maroc l'histoire antérieure aux protectorats lègue des décalages temporels réaménagés par les politiques coloniales qui produisent des effets jusqu'à aujourd'hui. On est donc en droit de se poser la question : le protectorat rupture ou continuité ?

Daniel Rivet